



HAMPAGNY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Campaniacus parvus supra Salins, Campaniacum, Champeigney, Champagney, Chumpigney

Situation : le village est situé partie au sommet et partie sur le revers oriental d'une montagne d'où la vue embrasse une perspective aussi variée que pittoresque.

Village de l'arrondissement de Poligny, perception et bureau de poste de Salins, paroisse d'Ivory ; à 3 km d'Ivory, 5 km de Salins, 11 km d'Arbois, 22 km de Poligny et 50 km de Lons-le-Saunier. Altitude : 490 m.

Il est limité au nord par Bracon et Salins, au sud par Chilly et la Chaux-sur-Champagny, à l'est par la Chaux, Aresches et Salins et à l'ouest par Bracon, Ivory et Chilly.

Il se divise en deux quartiers, appelés Champagny-Dessus et Champagny-Dessous. Le hameau de Tulières se compose de la Ferme de l'Hôpital et de la maison Baudin.

Le territoire est traversé par les routes dép. n° 5, de Besançon à Genève et n° 24, d'Arbois à Pontarlier, par les chemins vicinaux tirant de Champagny-Dessus à Champagny-Dessous, à Arbois et à Salins, de Champagny à Ivory, à la Grange-de-l'Hôpital et à Chilly, par un petit ruisseau sans nom et par le ruisseau de la Sarrasine qui y prend sa source et va se jeter dans la Furieuse, dont le cours sépare à l'est Champagny d'Aresches et de Salins.

Les maisons sont isolées, très vastes, généralement construites en pierres et couvertes en tuiles ou en bardeaux.

Population : en 1790, 98 habitants; en 1846, 117 habitants ; en 1851, 90 habitants, dont 47 hommes et 43 femmes ; population spécifique par km carré, 40 habitants ; 14 maisons, savoir : 7 à Champagny-Dessus, 5 à Champagny-Dessous et 2 aux Tulières. Les jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Martin. Paroisse d'Ivory.

Série communal à la mairie, la série du greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 2329 à 2333, 3 E 3664. Tables décennales : 3 E 1366 à 1375.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 183, 5 Mi 22 et 23 et 5 Mi 1185.

Cadastre : exécuté en 1834 : surface territoriale, 222 Ha 86 a, divisés en 183 parcelles que possèdent 36 propriétaires, dont 26 forains ; surface imposable, 216 Ha 60 a savoir : 197 Ha 2 a en terres labourables, 6 Ha 54 a en parcours, 3 Ha 89 a en prés, 2 Ha 37 a en vergers, 1 Ha 80 a



en broussailles, 1 Ha 54 a en bois, 1 Ha 11 a en murgers, 1 Ha 1 a en jardins, 97 a en sol des propriétés bâties, 32 a en friches, d'un revenu cadastral de 7064 fr. ; contribution directe en principal 1322 fr.

Le sol, fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du meteil, peu de légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On y cultivait autrefois beaucoup de vignes ; mais elles sont toutes extirpées aujourd'hui. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent. On exporte le septième des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. On y engraisse quelques cochons pour l'usage seulement de la population. 10 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir, exploitées, des carrières d'excellent tuf, aussi exploitées, et de la marne employée comme amendement des terres.

Une fruitière produit annuellement 10.000 kg de fromage de bonne qualité, façon Gruyère.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins et d'Arbois.

Il y a deux auberges et une scierie mécanique pour bois de construction.

Biens communaux : 85 a 80 ca, de pâtures, d'un revenu cadastral de 9 fr. 45 cent.

Il n'y a ni maison commune, ni instituteur. Les enfants fréquentent les écoles des villages voisins.

Budget : recettes ordinaires 800 fr. ; dépenses ordinaires 500 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Une grande obscurité enveloppe l'origine des villages bâtis sur les hauteurs qui dominent Salins. Quelques historiens, s'appuyant sur des analogies locales, en attribuent la fondation à des salinateurs toscans, appelés au VI^e siècle, par les religieux de l'abbaye d'Agaune, pour exploiter les salines de Salins qu'ils venaient de recevoir du roi Sigismond. D'après ce système, Aresches serait une commémoration d'*Aretium*, en Etrurie, Clucy, de *Clusium*, Champagny, de *Campania*, (la Campanie). D'autres pensent que leurs commencements sont dus à des soldats de Mahomet au VIII^e siècle. Ils appuient leur théorie sur l'analogie qui existe entre le nom de Sarrasin et celui de Carcenne, de Saizeney, de Cernans, qu'ils font tous dériver de *Sarraceni*. Le ruisseau de la Sarrasine, qui a sa source à Champagny, tirerait alors son nom de la présence des Sarrasins sur ses bords. Nous pensons être beaucoup plus près de la vérité, en admettant que Salins et ses environs ont été habités dès l'époque celtique et sous la domination romaine. Les vestiges du culte druidique, les instruments de sacrifice, les armes de guerre, trouvés dans ces montagnes, la tour romaine de Bracon, les bains, les mosaïques, les médailles découvertes à Ivory, confirment nos conjectures. Toutefois, les premiers titres qui mentionnent Champagny, ne remontent qu'au XII^e siècle.

Seigneurie : ce village dépendait de la prévôté de Salins. La justice y fut administrée successivement par le prévôt et par le magistrat de cette ville.

Fief de Balerne : les sires de Salins firent don à l'abbaye de Balerne d'un vaste domaine sur le territoire de Champagny. Au mois de février 1262, Jean de Chalon l'Antique, sire de Salins, confirma les libéralités de ses prédécesseurs et y ajouta tout l'espace compris entre l'étang de Champagny, le grand chemin tirant au Cliaois, la Tille des Treize-Vents et le sentier conduisant au fond du val, la grange qu'il possédait à Champagny-Dessus, le droit pour les religieux de faire paître leur bétail sur tous les communaux, et différents droits d'usage dans les

bois. Ces derniers percevaient, à titre de droit de terrage, la onzième gerbe sur tous les fonds cultivés, et à titre de dîme, la douzième gerbe. Les chapitres de Salins réunis, prenaient en outre une autre dîme. Toutes ces charges étaient peu propres à attirer des habitants. En 1465, l'abbé de Balerne se décida à accenser tous les droits que son monastère avait dans ce village. Les principaux censitaires furent les frères Cecile. Une famille de ce nom a tenu un rang distingué à Salins.



Fief de Rabeur : la maison de Rabeur possédait un autre fief à Champagny-Dessous. Le manoir et la chapelle qui en dépendaient sont aujourd'hui la propriété de M. Boutechoux de Chavannes.

Fête patronale : saint Martin , dont on célèbre la fête le 11 novembre.

Événements divers : le voisinage de Bracon et de Salins attira bien souvent sur les malheureux habitants les fléaux de la guerre. (Voir les Notices sur *Bracon* et *Salins*.)